

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JANVIER 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18 Date de convocation : 14/01/2021

Présents : Ms BONIFACE J, BERTRAND JP, BONNIN J, LEMOINE JM, MARCELIN G, MELNYK J, NEVEU J. BLANCHET J, BOUDEAU J, MAURY JC Mmes BEAU A, DURAND D, GRANET M, NADAL S, PASQUET V, SENREM S, MARCELIN E

Absents/Excusés : Mmes POMMELET B, SAINT LOUPT M.

Pouvoir : Mme SAINT LOUPT M. à Mme NADAL S.

Mme Estelle MARCELIN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Approbation du dernier compte-rendu :

Il est signalé une erreur portant sur le paragraphe des coffrets gourmands la situation est reprécisée dans le rapport portant sur le bilan page 6-7.

Concernant le CNAS il a été précisé que les retraités n'ont pas forcément eu l'information compte tenu que la presse n'a pas diffusé cette décision. Il a été répondu qu'il y a des délégués du CNAS au sein de la commune qui peuvent le faire, d'autant que cela concerne moins de 20 personnes et dont seulement cinq sont bénéficiaires.

INTERVENTION DES REPRESENTANTS DU MAGASIN LA LOCOBIO SUR LA MONNAIE LOCALE « LA BULLE »

La Bulle est une monnaie Charentaise qui est autorisée à circuler en complément de l'euro. Cette initiative portée par une association « Poivre MLC » est soutenue par le Grand Angoulême. Elle favorise le développement des circuits courts et ainsi limiter les émissions de CO2 sans oublier de consommer durable et de saison. En bref, développer une économie circulaire, éthique et solidaire car elle ne peut être utilisée qu'en Charente. Elle dynamise les échanges et la richesse au sein du territoire, car elle limite les fuites de capitaux. Indirectement elle permet aussi de soutenir des projets locaux par l'intermédiaire de la Nouvelle Economie Fraternelle (NEF).

C'est un système de paiement similaire au chèque-déjeuner. Elle peut être utilisée comme moyen de paiement chez les commerçants qui adhèrent à « la bulle ». Le magasin «La locobio » est adhérent mais il est aussi comptoir d'échange. A ce titre, il est possible d'acheter « la bulle » dans le magasin.

Aujourd'hui il y a environ 30 000 bulles en circulation. Une bulle égale 1 euro. Il existe des billets de 1,2 ,5, 10,16,20 et 50 bulles, mais c'est aussi un moyen de paiement numérique. En effet, il est possible de régler ses achats avec son Smartphone via une application gratuite. Pour les commerçants le paiement avec « la bulle » évite les frais de transaction ce qui n'est pas le cas pour la carte bancaire.

L'adhésion à « la bulle » pour les particuliers est libre, conscient et non-nul.

En somme, cette monnaie locale présente de nombreux avantages et plus son usage sera important, plus ce cercle vertueux se développera.

OUVERTURE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Rapporteur Monique GRANET

En vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire demande l'autorisation de l'organe délibérant, pour engager liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

COMPTE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
OP 164 VOIRIE			
2152	Installation de voirie	7900	
2151	Réseau de voirie	6200	

OP 166 BATIMENTS COMMUNAUX			
2188	Autre immobilisations corporelles	4700	
2135	Installation générale	2800	
OP 169 STADE ET EQUIPEMENTS FOOT			
2135	Installation générale	12500	
OP 172 ANIMATION TOURISME			
2152	Installation de voirie	1200	
OP 173 REHABILITATION ANCIENNE CASERNE			
2031	Frais d'étude	2500	
OP 194 ACQUISITION MATERIEL			
2188	Autres immobilisations corporelles	1000	
2183	Matériel de bureau et informatique	3600	
OP 212 AMENAGEMENT TROTTOIRS			
2151	Réseaux de voirie	8700	
OP 223 HOTEL DE VILLE			
2183	Matériel de bureau et informatique	1200	
2135	Installation générale	400	
OP 240 MAISON DES ASSOCIATIONS			
2031	Frais d'étude	5000	
OP 275 ACQUISITION MATERIEL ET SECURITE ATELIERS			
2188	Autres immobilisation corporelles	1200	
OP 294 AIRE DE LOISIRS			
2128	Autre agencement et aménagement de terrain	10000	

L'ouverture des crédits en investissement tels que présentés ci-dessus est accepté à 14 voix pour et 4 abstentions.

- *Il est demandé par l'opposition quand les commissions finances et le vote des budgets sont programmés. Le vote du budget prévisionnel interviendra fin février, début mars. Il est prévu une voire deux réunions de la commission avant le vote en conseil municipal pas plus. Il est alors signalé que si il y a si peu de commission finances, il faudra prévoir du temps pour que chacun puisse s'exprimer et poser des questions sans limitation de durée.*

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE POUR 2019

Rapporteur Delphine DURAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ce document a été préparé par le Syndicat d'Eau Potable du Sud Charente et a été présenté en comité syndical.

Ce document est public et permet d'informer les usagers du service.

Les données essentielles sont les suivantes :

Le service de l'eau potable est organisé par le Syndicat d'eau du Sud Charente.

Au sein du syndicat la commune de Chalais appartient au collège de « Chalais » qui comprend également les communes de Bazac, St-Avit et une infime partie de Médillac et une partie au collège de « la Font des abîmes » pour le secteur de Ste-Marie.

Pour le secteur « Chalais », la société SAUR a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service par contrat d'affermage signé le 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2023. Pour le secteur de Ste-Marie c'est la société AGUR, la fin du contrat est également le 31/12/2023.

Le SEP Sud Charente garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Le réseau distribue l'eau potable pour 1210 abonnés pour le secteur « Chalais » et 1319 abonnés pour « La Font des abîmes » ; Le SEP Sud Charente dessert en totalité 18 945 abonnés. La consommation moyenne par abonné est de 99.4m³ sur l'année 2019.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ a payé 364.33 € TTC soit 3.04 €/m³ pour le secteur de « Chalais » et 294.69 € TTC soit 2.46 €/m³ pour le secteur de « la font des abimes » en 2020.

Les données détaillées ont été adressées à tous les élus.

Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2019 du SEP Sud Charente est adopté à 17 voix pour et 1 abstention.

PROJET POUR LA RENOVATION THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Gérard MARCELIN

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre à destination de l'État, notamment pour le secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mais aussi des collectivités territoriales.

Une enveloppe nationale de 650 millions d'euros est fléchée sur la rénovation thermique des bâtiments publics des communes et EPCI. Elle doit permettre de financer des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics : le changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation, etc. ou des investissements visant à renforcer l'autonomie énergétique par des énergies renouvelables ou des travaux visant une moindre dépendance aux énergies fossiles.

L'objectif est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments.

Les crédits associés à cette mesure seront alloués via une dotation spécifique aux collectivités territoriales selon 2 critères :

- la capacité à mettre en œuvre rapidement le projet,
- la performance environnementale du projet (réaliser au minimum 30 % d'économie d'énergie)

L'objectif est que l'ensemble des projets financés dans le cadre de ce plan puissent être lancés avant la fin de l'année 2021 et achevés avant le 31/12/2022.

Les dossiers doivent être déposés auprès des services de l'Etat avant le 31 janvier 2021. Un seul dossier peut être déposé.

Dans ce contexte, nous disposons d'un audit énergétique de la médiathèque datant de 2011 et nous avons en complément, commandé un audit énergétique pour le bâtiment de la Mairie.

Les travaux programmés sont les suivants :

MEDIATHEQUE : 46 000 € HT DE TRAVAUX PREVISIONNELS

- REMPLACEMENT DES FENETRES EN DOUBLE VITRAGE 38 500 € HT économie d'énergie 30 %
- RENFORCEMENT DE L'ISOLATION DE LA VERANDA 7 500 € HT économie d'énergie 7 %

MAIRIE : 141 917.40 € HT DE TRAVAUX PREVISIONNELS

- REMPLACEMENT DES FENETRES EN DOUBLE VITRAGE 49 289.00 € HT économie d'énergie 13.40 %
- CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE 26 919.40 € HT économie d'énergie 42.21 %
- ISOLATION PLANCHERS 11 798.10 € HT économie d'énergie 5.82 %
- ISOLATION PLAFOND 8 888.15 € HT économie d'énergie 0.91 %
- ISOLATION MURS par l'intérieur 20 022.75 € HT économie d'énergie 18.26 %
- PEINTURE MURS- REPRISE DE LA PLOMBERIE, DES PLAFONDS ET DE L'ELECTRICITE suite à isolation 25 000.00 € HT

FRAIS D'ETUDES PREVISIONNELS ET IMPREVUS : 27 417.60 € HT

- AUDIT ENERGETIQUE 2 980.00 € HT
- FRAIS DE MAITRISE D'ŒUVRE 18 800.00 € HT
- DIVERS ET IMPREVUS 5 637.60 € HT

Le coût global prévisionnel pour les 2 bâtiments est de 215 335.00 € HT. Le plan de financement pourrait être le suivant :

ETAT (dotation d'investissement – plan de relance)	80 %	172 268.00 €
Autofinancement communal	20 %	43 067.00 €

Accord du conseil municipal à l'unanimité

RENFORCEMENT DE LA VIDEO PROTECTION : Présentation du projet et de son plan de financement

Rapporteur Gérard MARCELIN

Vu la délibération en date du 28 octobre 2020 N°80/2020 portant sur le projet de renforcement de la vidéoprotection.

Vu l'avis favorable par arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2020, portant modification du système de vidéoprotection de la commune.

Considérant que le renforcement de la vidéoprotection permettra de :

- Renforcer la protection des bâtiments communaux
- Prévenir voire dissuader des atteintes aux biens
- Sécuriser les personnes
- Prévenir des actes terroristes
- Faciliter le travail des forces de l'ordre

Il a été lancé un appel à concurrence pour équiper la ville de cameras supplémentaires.

La société CSAG COPROSECURIT RADIOSYSTEM nous a proposé l'offre économiquement la plus avantageuse avec la fourniture, pose et mise en service de 13 cameras et le changement des 6 caméras existantes au prix de

16 451.86 € HT. Une formation pour les utilisateurs habilités est également prévue. La transmission par ondes radio sur le poste informatique dédié à cet usage est également incluse.

Il est précisé que lorsque des caméras seront installées sur des bâtiments privés, il y aura lieu de passer une convention avec les propriétaires.

Dans le cadre d'un appel à projet pour la sécurisation globale des villes, il est proposé à l'assemblée de déposer un dossier pour obtenir une aide financière du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour solliciter une aide de 80 % soit 13 161 € sur ce dossier.

A l'unanimité, le projet de renforcement de la vidéoprotection sur la ville est approuvé, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une aide financière auprès du FIPDR.

PROJET POUR L'ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE

Rapporteur Gérard MARCELIN

Une réflexion est menée sur l'acquisition d'une balayeuse pour les services techniques.

Cet outil est destiné au balayage des rues, parkings et surfaces extérieures de grande superficie. La balayeuse de voirie se présente sous la forme d'un mini-camion à moteur thermique ou électrique.

Elle dispose d'un véritable poste de conduite, le plus généralement fermé, avec commandes et volant.

Une brosse centrale cylindrique accompagne deux brosses frontales cylindriques qui balayent les déchets légers ou lourds et les stockent dans un réservoir de plus ou moins grande capacité.

Très puissante, son action permet en plus du nettoyage, une meilleure hygiène et un air sain car elle humidifie les sols pour que les déchets restent à terre jusqu'à balayage, puis balaye, aspire et enfin lave à l'aide d'un produit détergent. Certaines sont équipées d'options pour le désherbage, l'aspiration des feuilles,...

Le coût est variable entre 96 000 € et 125 000 € HT pour du neuf. Il existe également des machines d'occasion ou reconditionnées.

Considérant que cet outil réduit également la pénibilité du travail des agents et que certains de nos agents ont une reconnaissance handicapée, il est possible après avis de la médecine professionnelle et étude de poste d'obtenir une aide financière de l'ordre de 50 % auprès du FIPHP. Toutefois cette démarche est très longue et prendra au minimum un an. Il est alors suggéré de ne pas constituer de dossier.

A 17 voix pour et 1 contre le projet d'acquisition d'une balayeuse de voirie est approuvé, Monsieur le Maire est autorisé à lancer une mise en concurrence.

- *Précision faite qu'il est prévu de former 2 agents à l'utilisation de cette machine. Si la balayeuse est bien entretenue c'est un investissement pour 15 ans. Il est émis des réserves sur notre capacité à assurer un entretien efficace et sur le réel besoin de se doter d'un tel outil ; la location ou la prestation de service ponctuelle auraient pu suffire.*

FDAC 2021 – COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU 14 DECEMBRE

Rapporteur Jérôme NEVEU

A titre d'information, la commission bâtiment / voirie s'est réunie le 14 décembre 2020 pour proposer les voies communales présentant des désordres importants et devant faire l'objet du programme d'entretien de la voirie communale réalisé dans le cadre de la compétence communautaire. L'enveloppe financière allouée s'élève à environ 40 700 €. En cas de dépassement ou l'intégration de nouvelles voies il est possible de voter un fonds de concours à verser à la Communauté de Communes.

A l'issue de la commission, il a été demandé à la Communauté de Communes de nous chiffrer la réfection des chaussées pour les voies suivantes :

- VC 9 – Chez Coty sur 100ml
- VC 10 – Route de Le Roi sur 450 ml
- VC 11 – Route de Gentilly sur 2 000 ml
- VC 5 – Route du Tourtre après le pont jusqu'à chez Couprie environ 200ml
- VC 1 – Rte de Ste Marie : une traversée de route à refaire au niveau de Bagatelle

Plus diverses petites réparations au niveau de la rue Emile Roux, Petit Farziou, Chez Touret, Godinaud, rte des Renaudières,...

Dans le cadre d'un éventuel fonds de concours car il s'agit de création :

- Bois vert environ 80ml suite à la construction d'une habitation
- Chemin de l' Houme en prolongement de la VC 125 sur 600ml

BILAN SUR LA DISTRIBUTION DES COFFRETS GARNIS

Rapporteur Sophie SENREM

Suite à la décision du conseil municipal en date du 3 décembre 2020, il a été commandé des coffrets garnis pour remplacer le traditionnel repas des aînés, considérant la crise sanitaire.

Pour mémoire, la liste des personnes bénéficiaires à savoir ceux de plus de 65 ans a été dressée sur la base du fichier électoral. Il a été acté que les personnes qui n'habitent pas la commune mais qui sont inscrites sur la liste électorale sont exclues du dispositif, à l'exception de cette année, car les coupons de retrait avaient été expédiés. Toutefois cela n'a concerné que deux personnes.

Le bilan de distribution est le suivant :

- Il a été acheté 473 coffrets (134 couples et 339 personnes seules).
- Le commerçant « Chalais Primeurs » a eu la gentillesse de nous offrir 80 coffrets en plus soit un total de 553 coffrets à distribuer ce qui n'était pas prévu.
- **97 % des personnes concernées sont venues retirer le coffret gourmand** (déduction faite des personnes ayant déménagées ou décédées)
- Reste 107 coffrets (dont les 80 offerts par Chalais Primeurs).

Compte-tenu du contexte, du nombre important de coffrets en trop et à titre exceptionnel, des coffrets ont été offerts afin de récompenser des personnes ou organismes qui étaient mobilisés pendant la crise COVID mais qui n'ont pas eu forcément de reconnaissance à ce titre (les gendarmes, les pompiers, l'ADMR, le personnel de la maison de retraite, les membres du conseil d'administration du CCAS).

En outre, considérant qu'il n'était pas possible d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux avec le personnel communal, un coffret a été offert à tous les agents ainsi qu'aux bénévoles de la médiathèque pour compenser cette absence.

- Il a été distribué un total de 93 coffrets.

➤ *Il est également précisé en séance que la facture s'est élevée à 7 694 € pour les 473 coffrets. Il y a eu beaucoup de retours positifs et cette nouvelle disposition a permis, par rapport au repas des années passées, de réjouir bien plus de personnes.*

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur Jean-Pierre BERTRAND

Décision 33/2020 du 9 décembre 2020

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ENTRE LA COMMUNE ET MADAME LOGEAI Jenna – ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 20/2020

Il avait été prévu de mettre à disposition de Mme Logeais l'ancien local de l'office de tourisme à titre d'essai pour ouvrir un magasin de confection à compter du 1er novembre 2020. Considérant la crise sanitaire qui ne lui a pas permis d'ouvrir à cette date, il a été passé une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 6 mois avec une redevance d'occupation fixé à 100 € hors charge.

Rapporteur Jérôme NEVEU

Décision 35/2020 du 9 décembre 2020

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DES TERRAINS ET DES BATIMENTS DE L'AERODROME

L'association « les ailes chalaisienne » est autorisée à occuper les terrains et les bâtiments de l'aérodrome par convention avec la Mairie à titre gracieux. Considérant le terme de la convention en date du 1^{er} décembre 2020 celle-ci a été renouvelée pour une durée de 1 an supplémentaire.

Rapporteur Gérard MARCELIN

Décision 37/2020 du 16 décembre 2020

ACQUISITION D'UNE BACHE INCENDIE

La sous commission de sécurité a émis un avis défavorable lors de la visite de réception des travaux de la Maison de Retraite. En effet, la défense incendie de la Maison de retraite n'est pas suffisante.

Le débit du poteau incendie est quasi nul car en terme d'altimétrie il est très proche du réservoir d'alimentation. Ce poteau incendie a donc une procédure de mise en service spécifique pouvant être ignorée par les services de secours. En aval à 4 ml du poteau, il est nécessaire de fermer une vanne de réseau. Cette fermeture de vanne va couper l'eau sur une grande partie de la commune de CHALAIS, mais va permettre de récupérer l'intégralité de la charge hydraulique de l'eau stockée dans le réservoir. De toute évidence, la situation ne permet pas d'assurer dans de bonne condition la défense incendie de la Maison de Retraite.

Au niveau du permis de construire rien a été prévu et exigé.

Considérant qu'il revient à la ville d'assurer la défense incendie, il a été commandé une bâche de 120 m3 pour un montant de 3 159.48 € TTC qui sera installée par nos agents au niveau du parking bus. Une clôture sera également posée. Il s'agira d'une clôture amovible prêtée par la Communauté de communes et qui fera l'objet d'une convention de mise à disposition. Cette bâche est provisoire dans l'attente d'une reprise des canalisations d'eau qui pourrait intervenir courant 2022 au plus tôt. Cependant cet équipement pourra être changé de place et protéger, à terme, le village de Sérignac insuffisamment doté dans la défense incendie.

L'achat de cette bâche a fait l'objet d'une décision du Maire N°37/2020 pour effectuer un virement de crédit de 3200 € du compte 020 « dépense imprévues » au compte 21568 opération 251 « Poteaux incendie ».

Rapporteur Jérôme NEVEU

Décision : 29/2020 - 30/2020 – 31/2020 – 32/2020 - 34/2020 - 36/2020- 38/2020 – 39/2020 – 40/2020 – 41/2020 – 42/2020 – 43/2020 – 02/2021 – 03/2021 :

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 octobre 2020, instaurant le Droit de Préemption Urbain sur la commune de Chalais au bénéfice de la commune ;

Il a été décidé de ne pas préempter les biens suivants :

Notaires	Adresse du Bien et références cadastrales
M°DESAUTEL	29 rte de Barbezieux / section C N°268 contenance 320 m ²
M°CARTIGNY	5 Rue Charles Péguy / section A n°748-541-540 contenance totale 2620 m ²
M°BELLEBEAU	56 Av de la Gare / section B n°1225 contenance 457 m ²
M° HADDAD	10 et 10 bis Rampe Talleyrand / section C N 186-187-224 C contenances 885 m ²
M° DESAUTEL	53 Rue du moulin N°1024 / Section A N°1024 contenance 2 240 m ²
M° TETOIN	2 Rte de Barbezieux + 1 et 3 place de l'hôtel de ville / section C N°251-249-250 contenance 371m ²

M° TETOIN	1 Rue Emile Roux / section A N°684 contenance 465 m ²
M° TETOIN	45 Rte de Barbezieux / section C N°399 contenance 249 m ²
M° TETOIN	10 Allée du vercorin / section B N°937 contenance 636 m ²
M° DESAUTEL	9 impasse du canal / section C N°299 contenance 160 m ²
M° TETOIN	2 Rte de Périgueux / section A N°438 contenance 605 m ²
M° TETOIN	1 Rte de Barbezieux / section C N°281 contenance 94 m ²
M° TETOIN	5 Place de l'hôtel de ville / section C N°252 contenance 100 m ²
M° BERNARD- BIGOUIN	14 A Rue J. Remon / section B N°111-1213-1214 + section C N°26 contenance totale 2673 m ²

Rapporteur Gérard MARCELIN

Décision 04/2021 et 05/2021 du 12 janvier 2021

VENTE DE LA STRUCTURE DES SERRES

Une annonce a été déposée sur internet pour la vente des anciennes serres de la commune qui étaient utilisées pour le séchage des boues. Elles sont situées sur l'ancienne station d'épuration.

Plusieurs propositions d'achat ont été reçues.

Il a été décidé d'accepter l'offre de Monsieur PAPILLAUD Bernard – ST-AVIT pour la serre simple d'un montant de 530 € et l'offre de Monsieur BARTHELEMY Jérémy – CHAUNAY pour la serre double d'un montant de 730 euros.

Rapporteur Gérard MARCELIN

Décision 06/2021 du 14 janvier 2021

BAIL POUR LES BUREAUX DU 37 Bis RUE DE BARBEZIEUX

Considérant le départ de la Trésorerie de Chalais au 31 Janvier 2021, la commune a recherché la possibilité de louer les bureaux.

Le cabinet AGCA (cabinet comptable ALLIOP) actuellement à Montmoreau, mais dont le siège est à Angoulême nous a signalé son intérêt par les locaux mais, pour l'occupation d'une surface inférieure à la trésorerie à savoir 55 m² c'est-à-dire les 3 bureaux de l'entrée.

En conséquence, il a été décidé de signer un bail avec cette association pour une durée de 9 ans avec un loyer hors charge de 280 €/mois. Les charges relatives aux ordures ménagères, chauffage, et eau seront refacturées en fonction des consommations au prorata de la surface occupée.

En outre, considérant que la superficie restante inoccupée à un accès extérieur au niveau du jardin bleu, nous continuons de rechercher un occupant.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

QUESTIONS DIVERSES

- Info SDEG : demande d'AUDIT en cours pour déterminer les secteurs à améliorer.
- Point sur la voirie dégradée suite aux travaux de la Maison de retraite
- Point sur les attributions de compensation avec la communauté de communes

Le Maire
Joël BONIFACE

